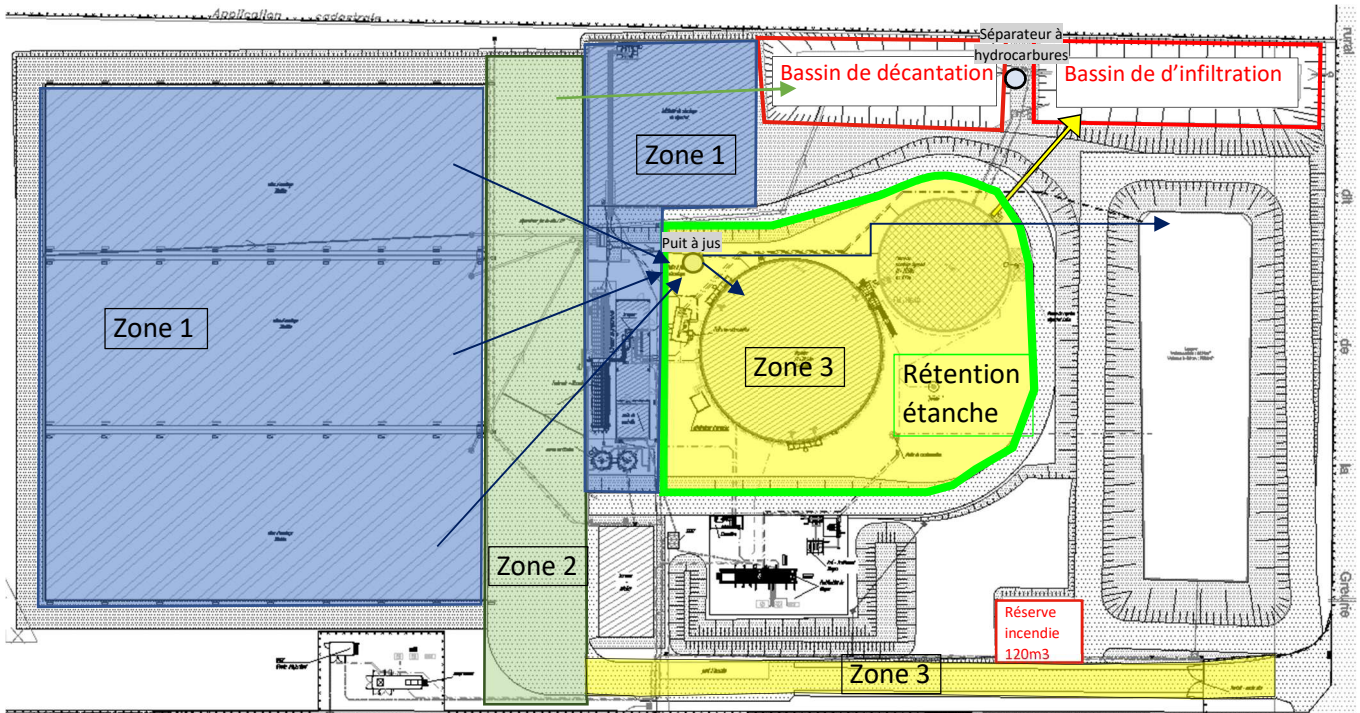


CONSIGNES SPECIFIQUES A LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Organisation du site



ZONE	CATEGORIE DE REJET	MESURE DE GESTION
ZONE 1	Silos	Jus de silos
		Pluie > 10mm
ZONE 2	Aire de Manœuvre	Eaux pluviales souillées par les hydrocarbures et les jus de silos
ZONE 3	Bâtiments/Cuves/Voierie d'entrée	Eaux pluviales Propres
		RECUPERATION DANS LE PROCESS
		DECANTATION
		DECANTATION
		INFILTRATION

Les réseaux séparatifs

Les eaux du site sont gérées en distinguant 3 zones différentes :

- **La zone 1** : Les silos d'ensilage : Le regard de collecte permet de gérer indépendamment chaque case de silos. Aussi pour chaque tuyau, un manchon permet d'orienter les jus récoltés différemment. Cf figure 1



Figure 1 : réseau séparatif des eaux pluviales



Figure 2 : Bassin de décantation

- **Les pluies de faible intensité** et les jus de silos sont orientés vers un puits à jus, puis envoyé soit dans la lagune, soit dans le digesteur pour les besoins du process.
- **Les pluies de plus forte intensité** sont orientées vers le bassin de décantation. Après décantation, les eaux transitent par le séparateur à hydrocarbures pour rejoindre le bassin d'infiltration.
- **La zone 2** : Elle comprend l'aire de manœuvre entre les silos et la trémie : les eaux sont traitées dans un décanteur puis transitent dans un débourbeur / séparateur à hydrocarbures avant rejet au bassin d'infiltration (voir note de dimensionnement en **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).
- **La zone 3** : Elle comprend la voirie d'entrée du site, les toitures de bâtiments, les toitures de cuves et la zone de rétention :
 - **Les eaux de la voirie d'entrée** sont infiltrées dans les délaissés. Considérant l'entretien régulier des véhicules sur l'aire de lavage, et le trafic journalier faible, il n'est pas nécessaire de traiter ces eaux avant infiltration.
 - **Les eaux de la rétention et des toitures** : Ces eaux propres sont orientées vers le bassin d'infiltration. La rétention étanche, et le drain autour du digesteur permet de récupérer les eaux pluviales qui sont envoyées vers le bassin d'infiltration après ouverture de la vanne d'isolement.

Fonctionnement en cas de sinistre

En cas de sinistre dans la zone d'entrée et silos, le confinement des eaux d'extinction se fait dans le bassin de décantation après fermeture de la vanne d'évacuation vers le bassin d'infiltration.

En cas de sinistre sur la partie méthanisation, le confinement des eaux d'extinction se fait dans la zone de rétention digesteurs après fermeture du réseau eaux pluviales.

Une première vanne permet d'obturer la circulation entre les 2 bassins. Une seconde vanne permet d'obturer la rétention.

Procédure :

- A. **En fonctionnement normal**, les eaux pluviales propres du site sont orientées vers le bassin d'infiltration.
- 1- Chaque jour l'opérateur surveille le niveau de la zone de rétention des cuves.
 - La vanne reste fermée si le bassin est vide
 - La vanne est ouverte si le bassin n'est pas vide à l'arrivée sur site ou en cas de pluie.
 - 2- Avant le départ du site, l'opérateur veille à fermer la vanne pour prévenir toute pollution accidentelle.
- B. **En fonctionnement accidentel dans la zone de rétention**, les eaux d'incendie ou de pollution et les eaux de ruissellement sont confinées dans la rétention fermée par défaut. Les eaux polluées seront pompées et gérées en filières de recyclages.
- C. **En fonctionnement accidentel dans la zone silos** les eaux d'incendie ou de pollution et les eaux de ruissellement sont confinées dans le bassin de décantation. Les eaux polluées seront pompées et gérées en filières de recyclages.